



Journée mondiale des droits des consommateurs 2022



Les placements en ligne Risques et arnaques, comment les repérer ?

En surfant sur le web, vous ouvrez une nouvelle page, et votre regard est attiré par un onglet publicitaire qui vous propose des gains mirobolants pour un placement sur un marché financier dont vous n'aviez jamais entendu parler ou qui ne vous est pas familier ? Vous consultez votre boîte mail et vous tombez sur un courriel vous proposant des placements d'argent en ligne ? Méfiance, vous êtes sûrement face à des placements très risqués, voire une tentative d'arnaque !

Les placements risqués : de quoi s'agit-il ?

Les placements risqués en ligne consistent à faire de la publicité pour des placements d'argent réservés à des investisseurs avertis, en faisant croire à l'internaute qu'il s'agit d'un placement pour lequel il est assuré de récupérer sa mise. Hélas, s'il ne s'agit pas simplement d'un site frauduleux, ces placements financiers sont particulièrement risqués, et l'investisseur peut y perdre plus que sa mise initiale.

Entre 2017 et 2019, l'autorité des marchés financiers (AMF) estime que plus d'un milliard d'euros ont été perdus par les victimes d'arnaques aux placements en ligne.

Les arnaques se multiplient depuis plusieurs années. L'AMF liste plus de 1000 sites internet pratiquant ces arnaques, sur 5 listes noires, publiées sur le site Assurance banque épargne Info Service :

<https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites>

5 listes noires des sites frauduleux

Ces listes répertorient des sociétés et des sites qui ne sont pas autorisés à proposer les placements financiers suivants :

- ▶ Les crédits, livrets d'épargne et contrats d'assurance
- ▶ Les investissements Forex
- ▶ Les dérivés des crypto-actifs (opérations boursières sur les cryptomonnaies)
- ▶ Les investissements dans des biens particuliers (marché du vin et des spiritueux, des diamants...)

Les arnaques aux placements ne se limitent pas à ces exemples de placements atypiques. Certains arnaqueurs utilisent des noms qui parlent aux Français, tels que la SCPI ou l'assurance-vie.

Ces listes identifient également des cyberpirates qui usurpent l'identité de professionnels autorisés à proposer des placements en ligne. L'AMF publie des alertes sur ces arnaques et propose sur son site internet d'effectuer des recherches par l'URL ou le nom du site douteux.



**Attention, ces listes ne sont pas exhaustives.
Les arnaques évoluent vite, restez prudents.**

Quels sont les principaux placements risqués ?

Même si vous êtes face à un site autorisé à proposer des placements, restez prudent car ils ne sont pas sans risques.

Certains placements sont particulièrement mis en avant :

- ▶ Le Forex, qui concerne les échanges de devises
- ▶ Les marchés atypiques telles que le marché du vin, le marché des diamants d'investissement ou le marché des bois exotiques

Ce sont des marchés peu connus du grand public, qui possèdent une réputation de niche, et sur lesquels certains escrocs prospèrent.

Quelles sont les précautions à prendre ?

Il est important d'appliquer systématiquement ces réflexes avant de souscrire un placement sur internet :

- ▶ Restez pragmatique et ne vous précipitez pas. Il n'existe pas de placements miracles : un taux de rentabilité important implique un risque important.
- ▶ Gardez à l'esprit que les publicités, pop-up, sur les pages internet recèlent, la plupart du temps, des escroqueries. Même si elles sont accessibles depuis un site reconnu, cela ne leur confère en aucun cas de la crédibilité.
- ▶ Vérifiez si la société qui vous propose le placement est inscrite au registre des agents financiers et au registre de l'Orias (Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance) <https://www.orias.fr/>
- ▶ Consultez les listes noires de l'AMF en tapant la dénomination du site et son URL, tout en gardant à l'esprit que ces listes ne sont pas exhaustives. <https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites>
- ▶ Privilégiez les acteurs reconnus, travaillant pour des groupes financiers agréés.

Quid des cryptomonnaies ?

La popularité croissante des cryptomonnaies explique la hausse des arnaques aux placements en ligne concernant le marché des cryptos. Les cryptomonnaies, dont la plus célèbre est le Bitcoin, sont des monnaies virtuelles reposant sur une blockchain c'est-à-dire une technologie de stockage des données.

Si les cryptomonnaies ne sont pas intrinsèquement frauduleuses ou dangereuses, il s'agit d'une monnaie volatile avec des caractéristiques particulièrement techniques. Restez prudents car leurs cours boursiers sont très fluctuants, et vous risquez de ne pas retrouver votre mise de départ.